

# Les violences faites aux femmes en Haute-Garonne

Recueil des données disponibles au 14 novembre 2021  
Par l'**Observatoire départemental des violences  
faites aux femmes de la Haute-Garonne**

PRODUIRE  
de la connaissance

RENFORCER  
les partenariats

DÉVELOPPER  
une culture  
commune

AMÉLIORER  
le parcours de  
sortie des violences  
pour les victimes



L'égalité entre les femmes et les hommes a été décrétée « Grande cause du quinquennat » par le président de la République. Or, les violences faites aux femmes constituent les conséquences les plus dramatiques du continuum des inégalités entre les femmes et les hommes. Elles alimentent, d'une part, le sentiment de domination chez les auteurs et, d'autre part, le sentiment de peur et de perte de confiance en soi chez leurs victimes. La lutte contre les violences faites aux femmes constitue donc l'un des piliers de cette Grande cause, sans lequel l'égalité ne deviendrait jamais une réalité concrète. En effet, en France, les études évaluent à 213 000 le nombre de femmes, âgées de 18 à 75 ans, victimes de violences conjugales dans leurs formes les plus graves (violences physiques ou sexuelles) de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Selon l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, menée par le ministère de l'Intérieur au titre de l'année 2020, deux femmes sont tuées chaque semaine. Ces chiffres appellent à une mobilisation toujours plus forte de l'ensemble des acteurs et actrices concernés. C'est pourquoi, aujourd'hui avec le Département de la Haute-Garonne, nous créons l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes. Parce que nous devons nous unir pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes !

### **Étienne Guyot**

Préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne



Les violences exercées contre les femmes demeurent une terrible réalité dans notre société. La prévention et la lutte contre ce fléau sont des priorités pour le Conseil départemental qui, à travers sa politique globale de solidarité, prône une société où femmes et hommes vivent et travaillent sur un même pied d'égalité. La création de l'Observatoire des violences faites aux femmes, projet piloté conjointement avec la Préfecture de la Haute-Garonne, prolonge les actions du Département au plus près des acteurs institutionnels et associatifs soutenant les victimes de violences conjugales en capitalisant sur une dynamique partenariale. Le Conseil départemental a adopté en 2020 un plan d'action de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, première étape que vient compléter le lancement de l'Observatoire.

Alors que les violences se sont amplifiées avec la crise sanitaire et les différents confinements, le Département accompagne les victimes et leurs enfants grâce au travail quotidien des agents des Maisons des solidarités, de la Cellule de recueil des informations préoccupantes ou du Centre de planification et d'éducation familiale. Fer de lance de la lutte contre toutes les discriminations, pleinement engagé en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Conseil départemental sera toujours aux côtés des victimes pour prévenir et combattre les violences faites aux femmes.

### **Georges Méric**

Président du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne

# L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes de la Haute-Garonne

L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes de la Haute-Garonne est copiloté par la préfecture de la Haute-Garonne et le Conseil départemental. Son objectif est de **renforcer la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (VFF) et violences intrafamiliales (VIF)**. Concrètement, il s'agit **d'améliorer le parcours de sortie des violences à chaque étape pour la victime** : accueil, écoute et sécurisation, parcours judiciaire, soins physiques et psychologiques, protection des enfants co-victimes, hébergement et logement, insertion professionnelle et sociale. Les **équipes sociales et médico-sociales sont au cœur de cet accompagnement** global des personnes victimes de violences : adultes, jeunes et enfants, au sein du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Au sein des services de l'État, la lutte contre les violences conjugales est une priorité absolue.

**Cette démarche s'appuie sur un partenariat institutionnel et associatif renforcé** : Justice, services de Police et Gendarmerie, l'Agence Régionale de Santé (ARS), CHU de Toulouse, et APIAF, Olympe de Gougues, Du côté des femmes, Femmes de papier, Une autre femme, France Victimes 31, ACCJSE, CIDFF 31, AVAC.

## PRODUIRE de la connaissance

- Diffusion annuelle des statistiques disponibles
- Production d'études thématiques
- Évaluation des actions et des dispositifs

## RENFORCER les partenariats

- Co-pilotage renforcé avec les partenaires institutionnels et associatifs
- Mise en réseau des acteurs : Justice, Services de Police et Gendarmerie, Santé, Insertion sociale et professionnelle, Services sociaux de proximité...

## DÉVELOPPER une culture commune

- Plan annuel de formations et sensibilisations inter-institutionnelles
- Production et diffusion de bonnes pratiques, d'outils professionnels de repérage et d'accompagnement
- Évènements inter professionnels

## AMÉLIORER le parcours de sortie des violences pour les victimes

# Un langage commun pour repérer les violences

## Violences faites aux femmes

En 1993, l'Organisation des Nations unies inscrit dans la **Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes la définition des violences faites aux femmes** : « Tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. » (article 1<sup>er</sup>)

La définition adoptée en 2014 par la France est celle de la **Convention européenne dite d'Istanbul** :

**« La violence à l'égard des femmes est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation ».**

## Les différentes formes de violences faites aux femmes, dites violences sexistes et sexuelles

- **Violences verbales** : injures, menaces, intimidation, dévalorisation.
- **Violences psychologiques** : humiliation, harcèlement, chantage affectif, isolement amical et familial, chantage autour des enfants.
- **Violences physiques** : bousculades, coups avec ou sans objet, blessures, strangulation, séquestration.
- **Violences administratives** : confiscation et/ou chantage autour des papiers administratifs type : carte de séjour, papiers d'identité, carnet de santé y compris des enfants.
- **Violences économiques** : contrôle des dépenses, suppression de la carte vitale, interdiction de travailler.
- **Violences matérielles** : destruction de photos et d'objets personnels dotés d'une valeur affective.
- **Violences sexuelles** : actes sexuels imposés (attouchements, relations multipartenariales, ou viols).
- **Les mariages forcés, la prostitution et la traite des êtres humains, le harcèlement, les mutilations sexuelles** sont aussi des violences faites aux femmes.

## Violences conjugales

**Les violences au sein du couple sont la manifestation d'un rapport de domination que l'auteur instaure sur sa victime et qui se traduit par des agressions physiques, sexuelles, psychologiques, verbales et économiques<sup>1</sup>.** Ces agressions sont récurrentes, souvent cumulatives. Les violences peuvent exister quelle que soit la configuration conjugale (couples cohabitants ou non, mariés ou non, petits-amis, relations épisodiques, etc.) pendant la relation, au moment de la rupture ou après la fin de cette relation. Elles s'intensifient et s'accroissent avec le temps, pouvant aller jusqu'au féminicide.

- Le fait que l'acte de violence soit commis sur un-e conjoint-e constitue une circonstance aggravante (code civil, Article 132-80).
- Ainsi, les violences au sein du couple diffèrent des disputes ou conflits conjugaux dans lesquels deux points de vue s'opposent dans un rapport d'égalité.

<sup>1</sup> MIPROF, Lettre n°16 (novembre 2020 sur chiffres 2019)

# Les premiers chiffres : homicides et féminicides

En Haute-Garonne, la hausse des violences intrafamiliales constatée au cours de l'année 2020 – marquée par deux confinements nationaux – se confirme en 2021.

## Les homicides dans le cadre de Violences intrafamiliales (données centralisées par la Préfecture Haute-Garonne)

Au 1<sup>er</sup> novembre 2021, il est à déplorer en Haute-Garonne :

- 6 homicides contre 3 en 2020,
- 8 tentatives d'homicides contre 1 seule en 2020,
- 18 séquestrations contre 15 en 2020,
- 109 viols sur majeurs contre 87 en 2020.

Les coups et blessures volontaires sont stables à ce jour et devraient connaître une légère hausse d'ici la fin de l'année (2433 faits en 2020 ainsi qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2021).

## Féminicides enregistrés par le tribunal judiciaire de Toulouse

2020 : 1 féminicide + 3 tentatives  
et 2021 : 2 féminicides + 5 tentatives.

Nota : sans atténuer la gravité des faits commis, sont inclus dans les féminicides recensés tant au niveau national que local, les féminicides commis sans violences conjugales préalables, au sein de couples très âgés à l'issue desquels le conjoint se suicide.

### AU PLAN NATIONAL

En 2020, 64 départements et collectivités d'outre-mer sur 107 (60%) enregistrent au moins un décès.

On dénombre 102<sup>2</sup> féminicides en France en 2020 et 146 en 2019 soit moins 30% par rapport à 2019. Cette baisse de 30% des meurtres peut s'expliquer entre autres par le confinement, qui a empêché les séparations. En effet, une démarche de séparation vis-à-vis d'un conjoint violent est la cause en moyenne de la moitié des féminicides.

**En France, un décès est enregistré tous les trois jours.**



<sup>2</sup> « Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple », Ministère de l'intérieur, 2020

# Les violences intrafamiliales

Entre **213 000**  
et **220 000**  
victimes de violences  
conjugales par an

En Haute-Garonne, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 14 novembre 2021, les violences intrafamiliales sont en hausse de 11,87 % par rapport à la même période en 2020 (4 353 faits en 2021 / 3 891 faits en 2020 soit + 462 faits). Parmi ces violences, les violences sexuelles augmentent également de 34,47 % (1 307 faits en 2021 / 972 faits en 2020 soit + 335 faits).

La première grande enquête sur le sujet n'a été réalisée en France qu'en 2000, il s'agit de l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (l'ENVEFF). Elle constitue une référence depuis. L'élaboration d'un indicateur global des violences a permis de révéler que **10% des femmes sont victimes de violences en France, et tout au long de leur vie et dans tous les espaces : famille principalement, mais aussi travail et espaces publics**. On parle ainsi dorénavant de **continuum des violences faites aux femmes**.

## Estimation du nombre total des victimes à l'échelle du département

**Près de 60 000 femmes seraient concernées** (estimation basée sur les dernières données démographiques disponibles pour 2018).

Nombre d'affaires enregistrées par le tribunal judiciaire de Toulouse, du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> novembre 2021

- Violences : 1 631 (1 516 cas en 2020)
- Viols : 81 (61 en 2020)

## Numéro national 3919 « Violences femmes info »

- **Nombre d'appels** : En 2020 164 957 appels traitables (+70% /2019) avec 99 538 prises en charge téléphonique (+22% /2019).
- **Motif d'appels** : « violences faites aux femmes » pour 69% des appels (53 264 appels) (le reste : info/renseignement 6% ; autre type de violence 8%, « parasite » 21%). Parmi les violences faites aux femmes : les violences conjugales sont majoritaires (95% avec 50 668 appels), le reste concerne les violences sexuelles (4%) ou le harcèlement au travail (1%).

➤ Progression de près de 20% du nombre d'appels pour violences conjugales.

**En 2020** : 9% proviennent de la région Occitanie (soit 981 fiches violences conjugales, 488 fiches pour le département de la Haute-Garonne). **L'Occitanie** connaît une augmentation importante du nombre de fiches violences conjugales (+12% par rapport à 2019) et **occupe désormais la troisième place parmi les régions françaises**.

## Estimation du nombre de victimes de violences suivies en Maison des Solidarités (MDS)

Pour le Département de la Haute-Garonne, 31 786 ménages étaient accompagnés par 10 400 professionnel·les sociaux et médico-sociaux en 2020.

➤ L'enquête réalisée en 2020 auprès de professionnel·les social·es et médico-social·es de la Haute-Garonne confirme cette estimation, les professionnel·les répondant·es déclarent que 10% des personnes suivies sont victimes de violences.

Ainsi, nous pouvons estimer  
que c'est au moins  
**3100 victimes de violences  
conjugales qui sont suivies dans  
les MDS en Haute-Garonne.**

# Les enfants co-victimes

« **Enfant victime** » : la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique ; ratifiée par la France le 4 juillet 2014 : reconnaît que « les enfants sont des victimes de la violence domestique, y compris en tant que témoins de violences au sein de la famille ».

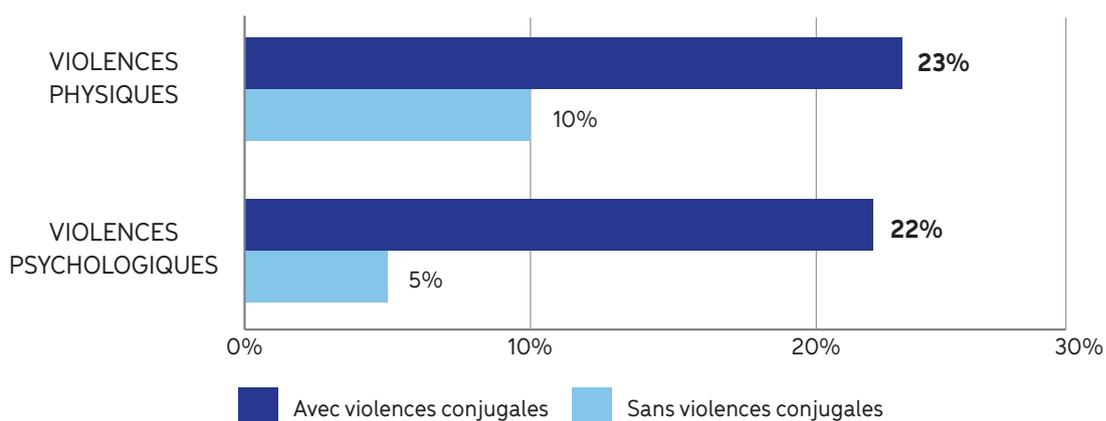
**En 2020 en France, selon l'Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple :**

- 14 enfants mineurs sont décédés dans la sphère familiale, victimes d'infanticides ou dans un contexte de violences conjugales (contre 25 en 2019).
- 82 enfants sont devenus orphelins de mère, ou de père, ou des 2 parents.

**En Haute-Garonne, selon l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) :**

- En 2021, **8,1% des situations sont concernées par des violences conjugales** (situations pour lesquelles les évaluations sont terminées, sur un total de 566 évaluations complètes par la CRIP - Cellule de recueil des informations préoccupantes départementale au 31.10.2021).
- La moitié des enfants concernés par ces situations de violences conjugales a moins de 7 ans.

## MALTRAITANCES DES ENFANTS ASSOCIÉES AUX VIOLENCES CONJUGALES



# I Dispositifs judiciaires

## Zoom dans le ressort du Tribunal judiciaire de Toulouse

**Téléphone Grave Danger** (TGD, association référente France Victime 31)

- 17 en 2020
- 36 en 2021

➤ **En France : au 3 novembre 2021, 3036 TGD ont été déployés et 1969 ont été remis aux femmes victimes.**

### Ordonnance De Protection (ODP)

- 2020 : 134 demandes et 56 accordées
- 2021 : 83 demandes et 55 accordées

Au total depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le taux de décisions favorables est supérieur à 70% (contre 50% auparavant).

➤ **En 2020 : 4980 demandes, 3330 acceptées. Le taux d'acceptation des demandes est passé de 58,8% en 2017 à 66,7% en 2020.**

### Bracelets Anti-Rapprochement (BAR)

➤ **Pour 2021 en France, l'État prévoit le déploiement de 1000 BAR. Au 3 novembre 2021, 676 ont été prononcés.**

- 10 BAR ont été prononcés par la juridiction toulousaine en 2021 :
  - 2 ont été prononcés par le tribunal correctionnel dans le cadre du prononcé de la peine,
  - 8 ont été prononcés par le Juge d'application des peines (JAP) dans le cadre du suivi post-sentenciel.
- 1 BAR prononcé par un JAP extérieur est par ailleurs comptabilisé sur le ressort toulousain car la victime y réside :
  - Sur ces 11 mesures, deux ont déjà pris fin (un individu en fuite à l'étranger, un autre qui a été incarcéré suite à la révocation de son sursis probatoire).

Total des **procédures pénales** relatives aux VIF en 2020 : 2189, en 2021 : 2411

### Décisions :

- Emprisonnement délictuel : 333 en 2020, 407 en 2021.
- Stages de prévention des VFF à titre de peine principale ou complémentaire : 333 en 2020 et 419 en 2021.

## Prise en charge des auteurs de violences par les associations mandatées ACCJSE, ARSEAA, AVAC

### Obligatoire :

- Alternative aux poursuites judiciaires : entretiens individuels
- Contrôle judiciaire court pré-sentenciel : groupes de parole
- Stages de responsabilisation, loi août 2014 :
  - 130 hommes en pré-sentenciel et 9 femmes
  - 92 hommes en post-sentenciel et 4 femmes

**Démarche volontaire** : 70 hommes reçus et 5 femmes.



# L'accueil des victimes par les associations spécialisées et d'aide aux victimes en Haute-Garonne

## ACCJSE - Saint-Gaudens

En 2020, 27 EVVI (« Evaluation of Victims », évaluation personnalisée des victimes) réalisées donnant lieu à 82 entretiens.

Bureau d'aide aux victimes (BAV) : 731 entretiens, les violences intrafamiliales représentent 2/3 des entretiens réalisés par la juriste.

Entretiens réalisés par la psychologue de l'Aide aux victimes (AVV) : 238 entretiens réalisés en 2020, 31 dans le cadre du suivi des victimes bénéficiant d'un TGD (5 femmes durant l'année), 15 entretiens pour la mesure EVVI.

## APIAF

Accueil inconditionnel la 1<sup>re</sup> fois ; **1143 femmes avec 1269 enfants** ; 49% sont étrangères  
125 femmes ont participé à des activités collectives

## AVAC

En 2020, **125 femmes accueillies victimes de violences conjugales (et 15 hommes)**

56 femmes victimes d'inceste, viol et pédophilie (et 8 hommes)

## CIDFF31

Accueil et accompagnement juridique.

- 311 personnes reçues pour des faits de violences sexistes.
- 139 personnes suivies, **202 entretiens réalisés avec des femmes victimes de violences.**

Les violences au sein du couple représentent 90% des entretiens violences.

## Du côté des Femmes - Muret

En 2020 : 396 entretiens téléphoniques comptabilisant 282 victimes, **dont 225 victimes de violences intrafamiliales** ; l'association effectue également de l'accueil de professionnel·les.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> septembre 2021 : 135 femmes reçues dont 88 nouvelles pour l'année ; 72% engageant un suivi, ce qui a nécessité 433 entretiens dont 314 téléphoniques et 119 physiques.

## France Victimes 31, 18 points de permanences

En 2020 : **2515 accueils de victimes de violences conjugales**, 6544 entretiens (2209 par des travailleurs sociaux, 860 par des psychologues, 2529 par des juristes).

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 oct 2021 : 2532 victimes de violences conjugales reçues, ce qui a donné lieu à 5981 entretiens.

L'association note que jusqu'en 2019, les VIF représentaient 38% de son activité. Sur les 3 premiers trimestre 2021, ce type de victimes représente 48% des victimes reçues, ce qui marque une nette augmentation.

## Femmes de papier - Saint-Gaudens

En 2020 : 143 femmes accueillies dont **125 victimes de violences conjugales (+20% par rapport à 2019)** et 217 enfants concernés par le contexte de violences conjugales.

**Hébergement d'urgence** : 34 situations pour lesquelles l'hébergement d'urgence aurait pu être nécessaire, accompagnement de 15 femmes dans leurs démarches, 12 ont obtenu un hébergement d'urgence.

## Olympe de Gouges

Accueil, évaluation de situation, accompagnement.

- **182 femmes ont été reçues**
- 674 appels et écoutes téléphoniques de femmes victimes de violences.

# L'hébergement et l'accès au logement

Les associations spécialisées estiment qu'environ 17% des femmes victimes et leurs enfants ont besoin de bénéficier d'un hébergement pour une durée moyenne de 9 mois<sup>3</sup>.

## Hébergement et mise en sécurité

En 2020, la plateforme « Femmes victimes de violences conjugales » (PFVVC) co-gérée par Olympe de Gouges et l'APIAF a reçu 349 demandes d'hébergement. Sur la totalité de ces demandes, 287 étaient nouvelles et 62 femmes étaient déjà dans la file active (demandes 2019 poursuivies en 2020).

## Dispositifs État

220 Femmes Victimes de Violences (FVV) avec ou sans enfants sont à l'hôtel social financé par l'État (soit 363 personnes en comptant les enfants).

➤ **Places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences** : 170 places au total en Haute-Garonne dont 28 places supplémentaires créées dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales en 2021.

**Association Olympe de Gouges** : Le pôle hébergement et logement propose 88 places (dont 15 places pour « mise en sécurité »).

**Association APIAF** : 52 femmes et 39 enfants ont été hébergés dans le CHRS ; 5 femmes et 17 enfants ont été hébergés dans les logements intermédiaires.

➤ Le dispositif Mères Isolées Avec Enfants de moins de 3 ans (MIAE) a permis d'héberger 88 Femmes Victimes de Violences à l'hôtel social (soit 230 personnes en comptant les enfants).

## Renforcement du logement intermédiaire par le Conseil départemental Haute-Garonne :

- Le dispositif Interlude : 40 logements, dont 18 à Toulouse centre. Durant l'année 2020, 59 familles hébergées dont un tiers a connu une problématique de violences conjugales.
- Le dispositif COLIBRI permet de mettre en sécurité des Mères Isolées Avec Enfants de moins de 3 ans (MIAE) ; en moyenne 15 femmes avec enfants de moins de 3 ans sont accompagnées dès la mise à l'abri à l'hôtel.

## Accès à un logement social

Le 6<sup>e</sup> Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Haute-Garonne 2019-2023 (PDALHPD) établit 13 critères de priorisation pour l'accès à un logement social. Le critère G est attribué aux personnes victimes de violences intrafamiliales.

En 2021 :

- 165 ménages ont été labellisés critère G par les DTS (soit 28 % des labellisations) ;
- l'État a relogé 214 femmes victimes de violences conjugales sur son contingent réservataire ; la file active des demandes en attente de relogement est de 282 ménages.

<sup>3</sup> « Tableau de bord d'indicateurs ; Politique de lutte contre les violences conjugales », Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2019

# Les soins hospitaliers

Données concernant les violences faites aux femmes pour les services d'Urgences et de l' Unité Médico-Judiciaire (UMJ) du CHU Toulouse, 2020 et 2021

## Pour les Services d'Urgence (Urgences de Rangueil et Purpan)

- Le nombre de victimes de violences conjugales (déclaration ou dépistage) s'étant présentées dans les services d'urgences générales du CHU Toulouse est stable en 2021 : **226 personnes en 2020** et **184 de janvier à octobre 2021**, avec une projection estimée à 220 pour l'année complète.
- Le nombre de pré-plaintes réalisées a été de 32 en 2020 et 43 en 2021 (janvier à octobre). Cette évolution est cependant à prendre avec précaution car le dispositif de pré-plainte avec envoi à l'UMJ était en cours de stabilisation en 2020.
- Le nombre de femmes déclarant des violences sexuelles ayant été prises en charge par les services d'urgences générales du CHU a été de 146 en 2020 et 149 de janvier à octobre 2021.

## Pour l'Unité Médico-Judiciaire

- Pour 2021 (de janvier à mi-novembre 2021) : 2526 femmes de plus de 15 ans victimes de violence, avec une projection de 2887 sur l'année en progression par rapport à 2020 (2819).
- 1099 victimes de violences conjugales, avec une projection de 1256, stable par rapport à 2020.
- **438 victimes de violences sexuelles** (dont 68 au sein du couple ou ex couple), 206 victimes au sein de la sphère intrafamiliale. **Ces chiffres sont en très forte progression par rapport à 2020** (projection globale de 500 victimes contre 361 en 2020).



# CONTACTS

## Conseil départemental de la Haute-Garonne

### Direction de la Coordination et du Développement Social

- Gaëlle COLIN: Cheffe de service  
gaelle.colin@cd31.fr
- Anna JARRY : Chargée de mission  
anna.jarry@cd31.fr
- Cecylia ABLANA: Chargée de mission  
cecylia.ablana@cd31.fr

## Préfecture de la Haute-Garonne

### Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Emilie PROVENSAL : Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité  
emilie.provensal@occitanie.gouv.fr

## Les partenaires de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes de la Haute-Garonne

- Tribunal judiciaire de Toulouse
- Tribunal judiciaire de Saint-Gaudens
- Groupement de gendarmerie départemental
- Direction départementale de la sécurité publique
- Agence Régionale de Santé
- Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse
- Association Commingeoise de Contrôle Judiciaire Socioéducatif (ACCJSE)
- Association Promotion Initiatives Autonomes des Femmes (APIAF)
- Association Vivre Autrement ses Conflits (AVAC)
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 31)
- Du côté des femmes
- Femmes de papier
- France Victimes 31
- Olympe de Gouges
- Une autre femme !

## Les services du Conseil départemental de la Haute-Garonne

- la Direction de la Coordination et du Développement Social et Service Logement
- la Direction Enfance et Famille; le Centre départemental de planification et d'éducation familiale (CDPEF); la Maison départementale des adolescents (MDA); l'Observatoire de la Protection de l'Enfance (ODPE)
- les services sociaux et médico-sociaux de proximité (MDS et DTS)

## Les services de l'État en Haute-Garonne

- le Cabinet du préfet
- le Service politique de la ville de la préfecture
- le Groupement de gendarmerie départemental (GGD31)
- la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)
- la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)